

CONSEIL MUNICIPAL du 21 MAI 2024 à 20 h
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme.

* M. LALE-DEMOZ Marcel arrive à 21 h.

Etaient absents : M. RAVISSE Philippe

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal de la séance du 16/04/2024,
3. GBA « délibération fonds solidarité 2024 »,
4. Financement CITÉO « nettoyage déchets abandonnés »,
5. Compte-rendu « atelier révision du SCOT »,
6. Convocation ABCD « alignement RD2b »,
7. Organisation « fête de Courtes »,
8. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CLERC Jérôme

2. PROCES-VERBAL DU 16/04/2024 : après correction des erreurs de frappe, il est validé à l'unanimité.

3. GBA « DÉLIBÉRATION FONDS SOLIDARITÉ 2024 »

Ce sujet avait été délibéré lors de la réunion du 16 avril. M. le Maire explique qu'une erreur dans la formulation de la délibération, nécessite qu'une nouvelle délibération soit prise (sans que cela n'impacte les montants versés à la commune).

« Extrait de la délibération en date du 16/04/2024 »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** que la commune de COURTES se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 45 765.41 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.

« Nouvelle délibération en date du 21/05/2024 »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** que la commune de COURTES se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 629.66 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 12 février 2024.

4. FINANCEMENT CITÉO « NETTOYAGE DÉCHETS ABANDONNÉS »

Dans le cadre de la gestion des déchets, GBA propose un partenariat des communes avec l'eco-organisme CITÉO qui finance des actions de nettoyage et de propreté de l'espace public. La procédure de conventionnement est simple et le soutien financier annuel serait de 0.90€/habitant. Le plan de lutte contre les déchets abandonnés proposé par CITÉO porte sur 3 axes : diagnostic / sensibilisation / collecte & traitement.

Après discussion, M. le Maire pose la question suivante :

- Le conseil municipal souhaite t'il que la commune conventionne avec CITÉO pour effectuer et financer une action de nettoyage des déchets ? 🗑 Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la convention.

Cependant, les élus n'excluent pas de programmer une journée « nettoyage des déchets abandonnés sur le domaine public ».

5. COMPTE-RENDU « ATELIER RÉVISION DU SCOT »

M. CLERC Jérôme a participé à l'atelier sur le SCOT. Il fait le compte-rendu des tables rondes et les orientations retenues, à savoir :

- un développement dans une logique des petits bassins de vie,
- augmenter les fonctionnalités écologiques du territoire,
- miser sur la sobriété pour porter la transition écologique,
- développer un parcours résidentiel complet dans chaque commune,
- renforcer l'accueil dans les bourgs et réorganiser les ZAE sur des vocations spécifiques.

6. CONVOCATION ABCD « ALIGNEMENT RD2b »

Le rendez-vous sur place avec tous les riverains est fixé au mardi 11/06/2024 à 8h30. Le Maire ou un adjoint devra être présent pour représenter la commune.

7. ORGANISATION « FÊTE DE COURTES»

Elle aura lieu le samedi 25/05/2024, avec en préambule une répétition du chant choral à 18 h à l'église, suivie d'un apéritif dînatoire.

- montage du chapiteau le vendredi 24/05/2024 à 16h30,
- boissons / quiches & pizzas / assortiment charcuterie / tartes sucrées.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait le point sur l'avancée du dossier de l'habitation sise 1180 Route de Curciat, faisant l'objet d'un arrêté de mise en sécurité et de péril imminent. Une nouvelle mise en demeure RAR a été adressée aux propriétaires. La maison a été mise en vente, les propriétaires n'ont pas fait les travaux nécessaires et la RD2 continue d'être fermée par le département de l'Ain du fait de l'inaction des propriétaires.

Le Maire rappelle qu'il ne suffit pas de mettre un peu d'enduit sur un mur pour considérer que le danger d'effondrement du mur est écarté, les propriétaires doivent faire expertiser la maison par un ingénieur structure : une fois ce rapport délivré en mairie et transmis au CD01, peut être les habitants seront-ils enfin libres de circuler à nouveau sur la RD2b.

- Le recensement de la population prévu en 2025, est reporté en 2026 (en raison du report de la collecte 2021 « année de crise sanitaire »).

- Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine fait le point sur la matinée fleurissement du 18/05 qui s'est bien déroulée, et elle a eu plaisir d'accueillir quelques nouveaux bénévoles.

- Spectacle des « petites scènes vertes 2024/2025 » mis en place par GBA à destination des écoles 🗑 la salle polyvalente sera gratuitement mise à disposition du jeudi 12 au jeudi 19 décembre 2024.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
J. CLERC

Le Maire,
T. PALLEGOIX

